

# "CITRON VERT"



## 5 4 . 3 3 ODonet

### CONCENTRÉ NETTOYANT PROFESSIONNEL DESTRUCTEUR d'ODEURS à FONCTIONS DESINFECTANTES

#### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

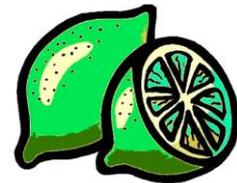
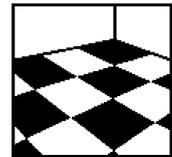
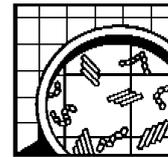
. Préparation à base de fonctions tensio-actives non ioniques, d'extraits odorants de fruits, d'agents bactéricides cationiques.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



#### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide limpide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 1005 g/l +/- 20 g/l.
. pH PUR	: 7,10 environ.
. pH à 5 %	: 7,00 environ.
. INFLAMMABILITE	: Ininflammable.
. COULEUR	: Jaune.
. ODEUR	: Citron vert.
. TENSION SUPERFICIELLE à 5 %	: 36,8 dyne/cm.



#### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Miscible dans l'eau en toutes proportions.
- . Stable en eau de dureté élevée.
- . Economique, s'utilise à faible concentration.
- . Ne renferme pas d'acide ou sels alcalins caustiques.
- . N'altère pas les supports usuels, métalliques, plastiques, émail, polycarbonate, textile, etc...
- . Triples fonctions :

#### NETTOYANT, DÉSINFECTANT, DESTRUCTEUR d'ODEURS.

- . **Détergent** des surfaces, enlève les souillures grasses, minérales et organiques.
- . **Dégraissant et pénétrant**, assure simultanément le nettoyage et la désinfection des surfaces, sols, murs, carrelages, revêtements thermoplastiques, les surfaces peintes lessivables, etc..., pour la maintenance des locaux, sanitaires, couloirs, halls, rues piétonnes, grandes surfaces, places publiques.
- . **Par son pouvoir odoriférant puissant**, apporte une odeur fraîche et fruitée, saine et particulièrement agréable.

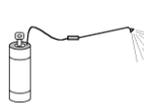
Fonction bactéricide  
contrôlée suivant la  
norme NF EN 1276 à 4 %  
(temps de contact 5 mn)

Fonction levuricide  
contrôlée suivant la  
norme NF EN 1650  
(*Candida Albicans*) à 4 %  
(temps de contact 15 mn)

## MODES ET DOSES D'EMPLOI

. Application par pulvérisation, trempage, brosseage, lessivage.

. Utilisation en dilution dans l'eau froide ou tiède, à moduler selon la fréquence de renouvellement de l'air, la température et l'hygrométrie ambiante.

FUNCTION	U S A G E S	DILUTION	RINCAGE
<b>Détergence</b> <b>Désinfection</b>	solution de nettoyage désinfection en conditions de saleté. Activer le nettoyage si nécessaire par un brosseage. Désinfection : laisser agir 15 minutes  	à raison de 4 % dans l'eau	Dans le cas de surfaces pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires, terminer par un rinçage contrôlé à l'eau potable.
<b>Destructeur des mauvaises odeurs avec fonction odorante</b>	s'utilise en addition directe dans le réservoir de l'autolaveuse balayeuse de rues et places  	0,4 à 1 % dans l'eau.	Pas de rinçage
<b>Destructeur des mauvaises odeurs zones malodorantes</b>	s'utilise par pulvérisation directement sur les surfaces et parois où l'on souhaite détruire l'odeur  	Utilisation diluée à 25 ou 50 % dans l'eau	Pas de rinçage à l'eau en général, lors d'application sur des matériels malodorants.

## RECOMMANDATIONS



### DANGER

**H315 Provoque une irritation cutanée.**

**H318 Provoque des lésions oculaires graves.**

**H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection type gant ménage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/réceptif dans les déchets industriels spéciaux.

#### Contient

- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface non ioniques
- fragrances allergisantes :  
citral

Usage biocide TP 2 : COMPOSES DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, ALKYL EN C 8-18BENZYL DIMETHYLES, CHLORURES 25 g/kg

Élimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage dans le cas de produit miscible à l'eau.

Numéro de lot + date de péremption : voir marquage sur le bas de l'emballage

L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas de rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit.

Usages professionnels

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Conserver hors de la portée des enfants.

Protéger du gel au stockage.

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

#### Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



SIERRA INDUSTRIE  
6 STANG VRAN 29340 RIEC SUR BELON  
contact@sierra-industrie.com